

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	21
Nombre de pouvoirs	9
Nombre d'absents	1

L'An deux mil dix sept le premier juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** – Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI (*pour partie*) – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY (*pour partie*) – Mme Véronique FRENOY-COATANTIEC - Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN — M. Thierry LOCATELLI - Mme Armelle INIZAN – Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS - M. Jean-Louis PERON – M. Michel PEROCHE - M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

Roland PETRETTI	Pouvoir à Christophe BETOULE (pour partie)
Jean-Yves KERAUDY	Pouvoir à Bernard ERNOT (jusqu'à la délibération n°2017-99-4.4)
Mylène de FRANCE	Pouvoir à Annie HAMON
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Gwen-Haël ROLLAND	Pouvoir à Thierry LOCATELLI
Alain COÏC	Pouvoir à Armelle INIZAN
Yvonne DEMOREST	Pouvoir à Sabine DANIEL-QUINQUIS
Sylvie BOURBIGOT	Pouvoir à Michel PEROCHE

ABSENT EXCUSÉ :

Sylvie AUDRAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Véronique FRENOY-COATANTIEC** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : Centre Nautique – Tarifs du longe-côte pour l'année 2017-2018

2017-102-7.10

**CENTRE NAUTIQUE – TARIFS DU LONGE-CÔTE POUR L'ANNÉE
2017/2018**

Annie HAMON propose au Conseil Municipal de voter les tarifs du longe-côte pour l'année 2017/2018, applicables à partir du 1er septembre 2017.

PRESTATIONS	2016	2017
Séance	10,40 €	10,80 €
Carnet de 10 tickets (valable 1 an de date à date)	68,00 €	70,00 €
Carnet de 30 tickets (valable 1 an de date à date)	-	140,00 €
Adhésion (longe-côte en sorties libres du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)	-	80,00 €

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté par 25 voix POUR - 3 voix CONTRE : Michel PEROCHE – Sylvie BOURBIGOT – Philippe SAYER

Ainsi fait et délibéré
Le 1^{er} juin 2017
Pour extrait conforme
LE MAIRE



Pour le Maire,
L'Ajouté délégué

Bernard ERNOT